

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAUL MONT PENIT du 11 juillet 2016

Date de convocation : 6 juillet 2016

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPE Jean-Yves, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, BOURGET Harold, RIVALIN Henri.

Absents excusés : Mrs PONTTHOREAU Joël, SOCHARD Alain

Absent : Mme GUERIN Elisabeth

Mr BOURGET Harold a été élu secrétaire.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour, ce qui a été accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

1) Attribution du lot n° 4 au marché du restaurant scolaire suite à une liquidation judiciaire

Le Conseil Municipal a attribué les travaux restant à réaliser du lot n° 4 – cloisonnements / faux-plafonds / isolation à l'EURL GOYAU Alain d'Aizenay pour un montant de 21.644,45 € H.T.

En effet, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire de ce lot, une nouvelle consultation a été lancée auprès de 3 entreprises.

2) Approbation du rapport annuel 2015 du SPANC de la Communauté de Communes

Après examen du rapport 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau, l'ensemble du rapport a été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

3) Approbation du rapport annuel 2015 du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes

Après examen du rapport 2015 du service de collecte des ordures ménagères établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau, le Conseil Municipal a approuvé le rapport à l'unanimité.

4) Proposition d'achat de la parcelle cadastrée AD n° 30

Mr le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération du 22 septembre 2015 stipulant la prise en considération de l'opération de réaménagement du centre-bourg, en application de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme. Il a rappelé également que parmi les propriétés concernées par cette prise en considération se situe notamment la parcelle cadastrée section AD n° 30 pour 769 m² située à l'angle de la rue des Moulins et la rue du Pont Château, parcelle non entretenue par son propriétaire et qui menace réellement la sécurité publique.

Mr le Maire a donné lecture de l'avis de France Domaine qui retient une valeur de 40.000 € prix net vendeur, pour un terrain de telle nature livré nu, libre, déconstruit et dépollué, et estimé à 25.000 € le montant des travaux de déconstruction et de dépollution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de se porter acquéreur de ladite parcelle aux conditions suivantes :

- Première option : la somme de 15.000 € pour une livraison en l'état, ou en cas de livraison d'un terrain nu, libre, déconstruit et dépollué la somme de 40.000 €
- Deuxième option : la somme de 40.000 € net vendeur diminuée, s'il devait être pris en charge par la collectivité, du coût des frais de déconstruction et de dépollution à faire deviser par un professionnel du secteur

4) Marché de travaux du restaurant scolaire : avenants n° 1 au lot n° 1, 3 et 8

Le Conseil Municipal a validé la signature de 3 avenants concernant les travaux de rénovation et d'extension du restaurant scolaire :

Lot 1 – Démolition - Gros-œuvre / MC BAT	384,02 € H.T.
Lot 3 – Couverture – Etanchéité / Vendée Etanchéité	469,09 € H.T.
Lot 8 – Plomberie – Chauffage / SARL ROIRAND	385,43 € H.T.

Ces avenants font suite à des mises à jour des marchés initiaux avec ces entreprises, en particulier pour des travaux de modification de réseaux d'alimentation de gaz du bâtiment et l'étanchéité du porche d'entrée de l'extension.

5) Actualisation du prix de repas au restaurant scolaire pour l'année 2016 / 2017

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration scolaire prochaine :

Repas quotidien : **3,35 €**
 Repas occasionnel : **3,55 €**
 Repas adulte : **4,60 €**

L'école privée de Saint Paul a pris la décision de modifier ses horaires des cours à la rentrée scolaire prochaine. Ces changements ont eu pour conséquence pour la commune la mise en place d'un seul service au restaurant scolaire ce qui implique l'emploi d'une nouvelle personne pour assurer un soutien auprès du personnel déjà en place. Par conséquent, le Conseil Municipal a envisagé cette hausse tarifaire du prix du repas afin de palier cette charge salariale supplémentaire.

6) Actualisation du temps de garde à la garderie périscolaire pour l'année 2016 / 2017

Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer de hausse du prix du quart d'heure soit :

0,62 € le quart d'heure
 Tout quart d'heure commencé sera dû.

7) Versement d'une prestation au Miss pour le défilé de mode de la fête du Lin

A 6 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal va verser une prestation aux 5 Miss du Comité de Vendée d'Aizenay qui vont participer au défilé de mode de la fête du Lin du 17 juillet prochain, soit 90 € par participante.

Fait à St Paul Mont Penit, le 13 juillet 2016
 Le Maire,
 Philippe CROCHET

